

Scandale Publifin : quinze indices d'infraction pénale

Elles peuvent entraîner jusqu'à 4 millions d'euros d'amende et 5 ans de prison

Une liste d'infractions pénales possibles accompagnera le rapport définitif de la commission d'enquête qui va désormais être transmis au Parquet de Liège.

La commission d'enquête Publifin a adopté son rapport définitif, ce lundi. Le Parlement sera invité à le faire dans son ensemble le 12 juillet prochain. Cela ne devrait pas poser de problème, puisque la commission a déjà validé ses travaux à l'unanimité.

Riche de 101 pages — au lieu des 46 du rapport intermédiaire du 11 mai dernier — il s'accompagne surtout d'une feuille recto-verso, listant pas moins de 15 « indices d'infraction pénale », que le Parlement wallon va désormais transmettre au Parquet liégeois, en même temps que son rapport. Pris isolément ou ensemble, la commission estime que ces faits

qu'elle énumère « sont susceptibles d'être constitutifs d'une ou plusieurs infractions » pour des membres de la direction, des organes de gestion ou des comités de secteur consultatifs.

AMENDES ET PRISON

Ces infractions sont de deux types. Un : la « prise d'intérêt, concussion sans violences ni menaces au sens des articles 243 et 245 du code pénal ». Et deux : l'« abus de confiance, abus de biens sociaux, recel d'abus de biens sociaux au sens des articles 491, 495 bis et 505 du code pénal ».

Chacun de ces articles prévoit des amendes pénales allant de 208 à 4 millions d'euros (additionnels compris), et des peines allant de 15 jours à 5 ans de prison.

Mais les faits suspects d'infraction, quels sont-ils ? Il y est question de la décision de transférer les actifs dans les filiales de l'intercommunale Publifin ainsi que de son fonctionnement. Ces opé-

rations violeraient à tour de rôle le code de la démocratie locale ou la réglementation sur les marchés publics « en ce qu'elles visent à soustraire des objets d'intérêt communal » à l'intercommunale Publifin, avec « pour conséquence directe une augmentation anormalement élevée des rémunérations et avantages des membres du comité de direction » de Nethys, sa filiale privée.

La création des comités de secteur, la rémunération de leurs membres, mais aussi « des démarches de dissimulation » de leur existence sont également pointées. Tout comme « la transmission d'un extrait conforme d'un P.-V. du conseil d'administration » tout en « en omettant une phrase essentielle ».

RÉMUNÉRATIONS

Le document épingle également les rémunérations variables distribuées à 100 % aux directeurs en 2015 « sans objectifs chiffrés et in-

dividualisés au préalable » par un comité de rémunération au fonctionnement curieux. Mais aussi la prise en charge, par Nethys, des lois sociales dues par son administrateur délégué (Stéphane Moreau). Ou encore l'octroi rétroactif d'une « augmentation significative de la rémunération » de certains membres de la direction.

Les commissaires épinglent encore la conclusion de deux contrats de travail parallèles avec M. Moreau, ou encore le paiement des directeurs via une société externe dirigée par des membres de Nethys, pour leur salaire comme pour certaines notes de frais. Le montage au Nord-Kivu et des suppressions d'éléments informatiques achèvent le tableau dressé.

Contactée par nos soins ce lundi, l'intercommunale n'a pas souhaité réagir officiellement à tout ceci « tant que le rapport n'a pas été voté en séance plénière ». ●

CHRISTIAN CARPENTIER

Chez Nethys Opération « table rase » exigée

Des 101 pages du rapport, c'est la 72^e qui frappe le plus fort. En trois paragraphes, les députés y réclament une véritable opération « table rase » chez Nethys. Ils demandent ainsi que l'intercommunale Publifin qui la chapeaute renouvelle « intégralement » tant le conseil d'administration que le comité de direction de sa filiale privée. Même chose pour Finanpart (qui sert de tampon entre Publifin et Nethys) « dans l'attente de sa suppression ».

Dans le même ordre d'idées, leur rapport préconise d'« écarter les personnes dont la responsabilité est engagée dans les manque-

ments et dysfonctionnements identifiés » dans le rapport. Et ce dans « les organes de l'ensemble des filiales du groupe Publifin ». A défaut ? La tutelle - la Région wallonne - devra le faire d'auto-rité.

Vu le changement de majorité en cours en Wallonie, ce copieux document ne risque-t-il pas de tomber aux oubliettes ? « Les gouvernements peuvent changer, mais les rapports restent », rassure déjà Jean-Luc Crucke, dont le MR pourrait convoler sous peu avec

le cdH et peut-être Ecolo en Wallonie (lire par ailleurs). Pour le reste, le rapport a surtout étayé davantage ses constats et

ses conclusions, par rapport à sa version provisoire arrêtée à la mi-mai. Le cas de l'adhésion des Fourons à Tecteo, l'ancêtre de Publifin, ce qui lui aurait permis d'échapper à la tutelle wallonne, n'est pas totalement tranché. Par contre, il s'y confirme que Stéphane Moreau dispose bien de deux contrats de travail, comme salarié et comme indépendant. L'ancienneté du premier continuerait de courir, et il se réactivera s'il perdait le second. En clair: lui donner son préavis pourrait coûter (très) cher. Et pour ce qui a tout déclenché? La création des fameux comités de secteur et la rémunération de leurs membres reposent bien sur

des bases illégales, affirme le rapport. De même que l'absorption des activités « gaz » par Tecteo.

« Indices de dissimulation », « manoeuvres », « illégalité complète » et autres « légèretés prises avec la loi », reviennent fréquemment dans la bouche des commissaires.

« Nous avons dressé des constats sévères, mais l'action de juger revient à la Justice », a résumé leur présidente, Olga Zrihen (PS), en conclusion des travaux. Quant aux 73 recommandations formulées, elles devront être l'oeuvre du Parlement wallon... ●

CH. C.

Crise politique | La pression s'intensifie sur Benoît Lutgen

La pression s'accroît, sur Benoît Lutgen. Deux semaines après qu'il ait tiré la prise, le Bureau du MR a commencé à se demander dans quelle pièce il jouait, ce lundi. « D'un côté il dit que c'est fini avec le PS, mais de l'autre le cdH a l'air pressé de conclure un maximum d'accords avec lui en Wallonie », ramasse ce Bleu. « On aimerait y voir clair... »

Selon nos infos, le cdH aurait reçu le message. Les dossiers en cours continueront à passer, mais pas question, dit-on en coulisses,

de valider une réforme fiscale ou la suppression de la téléredevance avec le PS.

Ecolo de son côté a remis en avant une date butoir, le 21 juillet, pour « aboutir à des résultats concrets » dans l'« assainissement des pratiques politiques et la refondation de la démocratie ». Évolution : les Verts n'exigent plus un vote des dispositions éthiques — qui prendra des semaines — avant d'entrer en négociation sur le socio-économique. Mais leur exigence commence tout de même à exaspérer, côté libéral, où on se demande « pour qui ils se prennent de vouloir ainsi imposer un tempo, avec leurs 4 députés en Wallonie ?... » Et Benoît Lutgen, dans tout ça ? Il

semble toujours espérer que Défi assouplisse sa position, ce qui permettrait d'espérer résoudre la situation des trois entités.

M. Maingain a fait voter hier soir une série d'exigences éthiques par ses militants. On y trouve la transparence des rémunérations et avantages des élus, un plafond

de 150 % du salaire d'un député pour tous (revenus privés compris), des mandats dérivés gratuits pour les bourgmestres, échevins, présidents de CPAS et conseillers provinciaux, ou encore des rémunérations proportionnelles au boulot et des peines d'inéligibilité

incompressibles (10 ou 20 ans) en cas de condamnation. « Elles seront notre préalable avant d'entamer toute autre discussion », précise la porte-parole du parti, rejoignant ainsi la stratégie d'Ecolo. Benoît Lutgen et Olivier Maingain pourraient se revoir ce mardi. Puis le Bastognard devrait tenter une réunion à quatre. « Sur l'éthique, ça ira assez vite, il y a déjà pas mal de convergences sur la table », croit savoir cet initié. Cela pourrait alors permettre de savoir qui veut vraiment en être. Puis d'entrer dans le vif du sujet sur les matières sociales et économiques... ●

CHRISTIAN CARPENTIER

Décumul au PS | Et l'immunité si Mathot choisit Seraing ?

Dimanche, le PS s'est prononcé en faveur du décumul des rémunérations (et non des mandats) SAUF pour les Villes de plus de 50.000 habitants. À Liège, Willy Demeyer a déjà décidé de se recentrer sur sa ville et d'abandonner son mandat de député.

Mais Alain Mathot est aussi concerné puisqu'il est à la tête d'une ville de 63.000 habitants. Il

va donc devoir choisir entre son mandat de député fédéral et celui de bourgmestre de Seraing. « Sa décision n'est pas encore prise, nous dit-on à son cabinet. Il y a encore beaucoup de choses qui vont bouger. Il s'exprimera en temps opportun. »

Si de goût, il est évident qu'il choisira son mandat communal vu l'énergie qu'il déploie depuis des

années à transformer sa ville, il doit sans doute aussi réfléchir aux conséquences que ce choix pourrait provoquer sur son... immunité parlementaire.

RENOVÉ AU TRIBUNAL ?

En effet, l'an dernier, la commission des poursuites de la Chambre a invoqué cette immunité pour ne pas qu'il soit renvoyé au tribunal

correctionnel dans le cadre de l'affaire Intradel. S'il la perd, la Justice pourrait-elle à nouveau le traduire en justice ? « Il est clair que l'immunité ne protège que le parlementaire

en fonction, explique Christian De Valkeneer, procureur général de Liège. Il y a bien sûr le délai raisonnable et la prescription mais, en théorie, se serait possible. » ●

L.G.

Chez Nethys

« Rien de neuf par rapport aux premières conclusions »

Du côté de la SA Nethys, pas question de réagir officiellement tant que le rapport de la Commission Publifin ne sera pas voté par l'ensemble du parlement wallon. Mais, en coulisses, on ne se prive pas de commenter les conclusions. « Il ne contient rien de neuf par rapport aux premières conclusions déposées au début mai », explique un

membre de la direction. « Et nous contredisons à nouveau leurs recommandations. »

Mais ce qui leur pose visiblement le plus de problèmes, c'est qu'ils n'ont pas lu le rapport juridique que le cabinet d'avocats Linklaters leur avait envoyé. « En effet, ils continuent à envisager une série de problèmes, non pas sur le droit tel qu'il est, mais sur le

droit tel qu'ils aimeraient qu'il soit. Il ne faut pas confondre le droit et l'éthique. »

PAS UNE OIP !

En d'autres termes, Nethys est persuadée d'avoir respecté tous les règlements en vigueur. Et sur les 17 suspicions d'infractions que la commission voudrait envoyer au parquet de Liège ? « Ça, on aimerait bien voir... »

Quant aux rémunérations exorbitantes du management de la société ? « Ils se basent sur les 245.000 € maximum prévus pour le management d'une OIP (Organisme d'Intérêt Public). Mais nous ne sommes pas une OIP. Nous sommes situés dans un secteur concurrentiel. » ●

L.G.